

Bienvenue au royaume d'Ubu (2/3)

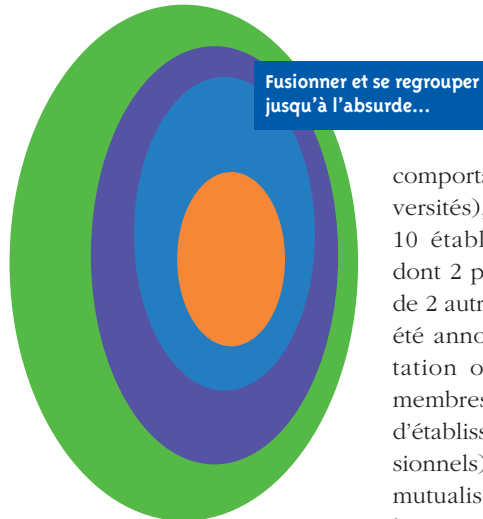
→ par Claire Bornais, secrétaire nationale, et Hervé Christofol, secrétaire général, coresponsables du secteur Vie syndicale

Le royaume d'Ubu des Comue étant vaste et peuplé de merveilles, poursuivons notre exploration de l'absurdité des regroupements contraints par les politiques « d'excellence ».

LES COMUE MORT-NÉES

Sorbonne Université (SU) : les statuts de cette Comue ont bien été approuvés par les CA des établissements vers juin 2015 mais le décret les approuvant n'est paru qu'en juin 2016. Fin 2015, les présidents de Paris-IV et Paris-VI ayant annoncé leur projet de fusion dans l'université Sorbonne Université (baptisons-la USU), le président du PRES préexistant à la Comue a alors annoncé qu'il avait décidé que la Comue SU ne serait pas mise en œuvre. Base légale de cette décision ? Mystère... En janvier 2017, le projet de statuts de l'USU a été approuvé par les CA de Paris-IV et Paris-VI, complété par un projet d'association Sorbonne Universités (avec un s, faudra-t-il lui donner l'acronyme ASU ?) autour d'USU devant entrer en vigueur en janvier 2018, à la place de SU, au même moment que la fusion dans USU Paris-IV et Paris-VI. On n'ose même pas penser au nombre d'heures de rémunération de fonctionnaires (de catégorie A+) perdues dans la rédaction, l'étude et la discussion de ces multiples projets de statuts...

Léonard de Vinci : constituée au départ de 5 universités et 2 écoles d'ingénieurs, s'étendant géographiquement sur 5 départements et 3 régions, cette Comue, dont les statuts ont été publiés en juillet 2015, aurait pu figurer dans la catégorie des « Comue visibles depuis la Lune ». Mais l'université de La Rochelle ayant décidé à l'été 2016 de rejoindre la Comue Aquitaine, centrée sur Bordeaux, et celles de Tours et d'Orléans ayant fait part de leur intention de créer une Comue Centre, les deux derniers larrons de la troupe, Poitiers et Limoges, naviguent à vue, en attendant le retrait effectif de Tours. Cette Comue qui n'a jamais fonctionné a déjà dépensé plus de 3 millions d'euros : locaux, indemnité du président, salaire du DGS, flotte de téléphones et de frais de mission... L'excellence a décidément l'inutilité coûteuse !



HeSam Université : cette Comue à une seule université a aussi vécu à peine plus que ce que vivent les roses (administratives). Le décret approuvant ses statuts est paru en août 2015, et dès la fin 2016, l'université Paris-I annonçait sa décision d'en sortir. Le CA d'heSam Université a approuvé fin janvier 2017 les demandes de retrait respectives de l'université Paris-I, de l'ENA et de l'ESCP Europe, dont les sorties seront effectives d'ici à juillet 2017. Il est plus que probable que que la Comue restante, constituée d'écoles et instituts une fois le U disparu, ne survivra pas très longtemps... Nous n'avons pas de chiffre pour cette « coopération » forcée et éphémère, mais gageons que cela n'a pas été indolore pour les deniers publics puisque, par exemple, des emplois ont été attribués en 2016 à cette Comue sur le contingent des « 1 000 créations d'emplois annuelles ».

LES COMUE VISIBLES DEPUIS LA LUNE

Université Bretagne-Loire : s'étendant géographiquement sur plus de 400 kilomètres, 6 départements et 2 régions,

comportant 27 membres (dont 7 universités), cette Comue vient d'associer 10 établissements supplémentaires, dont 2 privés. L'association prochaine de 2 autres établissements privés a déjà été annoncée, avant même la consultation officielle des établissements membres, ce qui porte à 5 le nombre d'établissements privés (dont 2 confessionnels) qui vont profiter des moyens mutualisés de la Comue, et potentiellement « coordonner » leur offre de formation avec celle des établissements publics. Pour tenir compte de cette visibilité depuis la Lune (ou Shanghai, on hésite), son conseil académique est composé de 155 membres, dont 90 élus, mais il n'a bien sûr aucun pouvoir, tandis que le CA n'en comporte que 48. Une telle échelle de « coopération » territoriale étendue à « gouvernance resserrée » ne lui a même pas valu un IDEX. *Big is beautiful... but not always excellent !*

Université Paris-Saclay : moins étendue géographiquement que la précédente, cette Comue comporte tout de même 18 membres. Elle dispose en conséquence d'un conseil académique de 200 membres, dont le rôle est tellement utile que le président se contente d'en faire des comptes rendus oraux. Mais son CA à 26 membres agit et a mis en place des frais d'inscription pour les masters internationaux à partir de 4 000 euros par an. Il n'y a pas que les contribuables à qui cette affaire va coûter cher !

Au prochain épisode, nous étudierons entre autres sujets les effets des fusions sur la fission des Comue. ●

▼
Locaux, indemnité
du président,
salaire du DGS,
flotte de téléphones et
de frais de mission...
L'excellence a
décidément
l'inutilité coûteuse !
▲